

Mairie de LE BIOT

18 route de l'Eglise

74430 LE BIOT

04.50.72.12.06

LISTE DES DELIBERATIONS Du Conseil Municipal du 03 septembre 2024

- 52 / 2024 – REFUS DE DÉLIBÉRER SUR LA VENTE DU TAPIS À NEIGE ET DES CANONS À NEIGE
Motif du refus : Les conseillers municipaux ont estimé que les conditions nécessaires à un débat éclairé n'étaient pas réunies en raison du tiers manquant de conseillers
Décision : Report de la délibération à une séance ultérieure.
- 53 / 2024 – ACQUISITION D'UNE DIVISION DE PARCELLE CADASTREE A1898 À LA COMMUNE DE BONNEVAUX
Adoptée à la majorité
- 54 / 2024 – ACQUISITION DES PARCELLES A646 – A 648 – A650 – A673
Adoptée à la majorité
- 55 / 2024 – TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME AU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS
Adoptée à la majorité
- 56 / 2024 – MODIFICATION DE LA POSITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 84
Refusée à la majorité
- 57 / 2024 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ATSEM
Adoptée à la majorité
- 58 / 2024 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT DE RESTAURATION
Adoptée à la majorité
- 59 / 2024 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT PERISCOLAIRE
Adoptée à la majorité
- 60 / 2024 – AVANTAGE EN NATURE « REPAS »
Adoptée à la majorité
- 61 / 2024 – MISE A DISPOSITION GRATUITE DU LOCAL COMMUNAL DE LA NOUVELLE BOULANGERIE
Adoptée à la majorité
- 62 / 2024 – CONTRAT DÉPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE NATURE DU HAUT-CHABLAIS : VALIDATION DES ACTIONS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE LE BIOT
Adoptée à la majorité

Le Biot, le 04 septembre 2024

Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER

